



AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



Avis de Demande de Renseignements et de Prix à Compétition ouverte (DRPCO)

DRPCO N° : D/1814/N

Sélection d'un prestataire pour l'organisation de la colonie de vacances pour les enfants du personnel d'AGEROUTE Sénégal Edition 2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 19/12/2025.
2. AGEROUTE Sénégal a obtenu de l'état du Sénégal des fonds dans le cadre du Fond d'Entretien Routier Autonome (FERA) et dans le cadre de son budget, afin de financer son budget de fonctionnement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour « la sélection d'un prestataire pour l'organisation de la colonie de vacances pour les enfants du personnel d'AGEROUTE Sénégal. »
3. AGEROUTE SENEGAL sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser le service suivant : l'organisation de la colonie de vacances édition 2026 au Sénégal.

Le délai d'exécution des prestations est de 15 jours.

4. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix à compétition ouverte à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du Décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'AGEROUTE SENEGAL sise à Fann Résidence Rue F x, Rue David Diop, Dakar
Téléphone : 33 869 07 51, Email : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn; mmballo@ageroute.sn et prendre connaissance des documents de Demande de Renseignements et de prix à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08 h à 17h.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- a) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel durant les trois dernières années à compter de 2022 (2022, 2023 et 2024) égale au moins à 55 000 000 F CFA ;

Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (3) dernières années à compter de 2022 (2022, 2023 et 2024) ;

- b) Avoir réalisé avec satisfaction durant les cinq dernières années à compter de 2021 au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de 28 000 000 F CFA chacun. Ces marchés devront être justifiés par des attestations de satisfécit dûment signés par les maitres d'ouvrages.

- c) Disposer d'une ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan d'un montant minimum de 12 000 000 Francs CFA.

Les lignes de crédits fournies par les compagnies d'assurances ne seront pas acceptées.

- d) Disposer d'un personnel suivant : directeur de collectivités éducatives, moniteurs (hommes et femmes), maître-nageur et adjoint sanitaire (médecin ou infirmier d'état) répondant aux qualifications spécifiées dans le programme d'activités.

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après AGEROUTE SENEGAL Fann Résidence Rue F x, Rue David Diop, Dakar contre un paiement non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) F CFA** par versement au compte numéro **SN153 01301 301090002540 64** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise aux Almadies.

Un exemplaire de la DRPCO sera disponible pour être consulté gratuitement par les candidats qui le désirent à compter du 19 juin 2026.

8. Les offres devront être soumises au Secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés de l'AGEROUTE sise à l'adresse ci-dessus au plus tard le **07 juillet 2026 à 12h 30 mns (GMT)**.

Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus le **07 juillet 2026 à 12h 30mns (GMT)**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant d'**un million (1 000 000) FCFA** valide jusqu'à vingt-huit (28) jours à compter de la fin de validité des offres. Les offres demeureront valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

**Le Directeur Général
Moustapha FALL**